

*Date de dépôt : 5 janvier 2015*

## Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition demandant le rétablissement des contrôles du trafic des marchandises aux frontières et le respect du cadre légal existant**

### Rapport de M. Jean-François Girardet

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a traité la présente pétition lors des séances du 10 novembre, du 17 novembre et du 8 décembre 2014 sous la présidence de M. Pascal Spühler, remplacé par son vice-président, M. Jean Romain, lors de la dernière séance. Les travaux de la commission ont été facilités par M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie vivement.

#### **1. Audition de M. Willy Cretegy et de M. Alain Jenny, pétitionnaires et membres de la plate-forme du commerce, en date du 10 novembre 2014**

M. Cretegy informe que la plate-forme du commerce est née à la suite des problèmes engendrés par le franc fort en 2011. Elle a fédéré la majorité des commerces de Genève dont voici la liste :

- Artisans boulangers-confiseurs du canton de Genève
- Entrepreneurs progressistes
- Les Marchés genevois
- PharmaGenève
- Fédération genevoises des métiers du bâtiment
- Société patronale des bouchers charcutiers

– Association genevoise des vigneron-encaveurs

Il précise que cette plate-forme est déjà intervenue auprès de M. Maudet et de M. Barthassat. La plate-forme s'est par exemple rendue à Berne avec M. Maudet pour discuter des problèmes inhérents au commerce transfrontalier avec M<sup>me</sup> Widmer-Schlumpf.

**L'absence de contrôles des marchandises à la douane** pose un véritable problème pour les commerçants genevois. La direction des douanes leur a rappelé que plus de 70 douaniers avaient été déplacés à l'aéroport il y a quelques années en raison de la signature par la Suisse des accords de Schengen. Depuis lors, 25% de fraudes supplémentaires ont été constatées dans le 5% de camions contrôlés qui entrent dans le pays. Les pétitionnaires demandent à ce que des contrôles soient rétablis aux frontières parce que les fraudes ne concernent pas seulement les commerçants mais également la fiscalité dans son ensemble au détriment de la population genevoise car ce sont en fin de compte plusieurs milliers de places de travail dont il est question. Il pense par ailleurs que la question du transfert de marchandises ne devrait pas être éludée dans le cadre du Grand Genève, les différences économiques génèrent également des problèmes en France voisine. Ce sont plus de 7% de perte sur le chiffre d'affaire enregistré à Genève, essentiellement dû au commerce transfrontalier. Par cette pétition, il souhaite rappeler aux citoyens qu'acheter des marchandises en France voisine génère des conséquences sur les places de travail à Genève.

Le renforcement des contrôles douaniers ne vise pas les commerçants français mais relève du bon développement de la région dans son ensemble. Des trans et le CEVA vont bientôt traverser la frontière et il pense qu'il faudra prendre en compte cette nouvelle offre avec ses implications sur le commerce.

M. Jenny mentionne que la plupart des gens qui s'approvisionnent en France ne savent pas que l'importation de marchandises en est encore soumise à des droits de douane. Il relate le conseil d'une cliente qui l'encourageait à aller acheter sa viande en France pour la revendre dans sa boucherie avec une meilleure marge bénéficiaire ! Elle ignorait tout simplement l'interdiction et les quotas imposés.

M. Cretegnny signale que les douaniers ont expliqué que des personnes arrêtées pour fraude sur les marchandises s'étaient plaintes en indiquant qu'elles se trouvaient dans le Grand Genève. En conséquence, il juge nécessaire de donner des informations à la population et insiste pour que des mesures soient prises afin de faire respecter les lois en vigueur.

Répondant à une question sur le libre-échange convenu entre la zone franche et Genève, M. Cretegnny déclare qu'il n'y a pas eu de débat sur cet objet au sein de la « plate-forme ». Il ajoute qu'il n'y a pas de problème avec les produits *zoniens* grâce aux accords de zone. Il remarque toutefois que c'est le label *swissness* qui pose actuellement une question puisque certains aimeraient que les produits *zoniens* obtiennent le label suisse. Les produits *zoniens* étaient jadis considérés à Genève comme les produits suisses, ce qui n'est plus le cas actuellement en raison de la concurrence. Il n'y a pas que les produits alimentaires qui sont touchés, mais également les produits textiles. La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) a récemment également rejoint la plate-forme. Il répète qu'une réponse politique ferme semble maintenant nécessaire sur cette question.

M. Cretegnny mentionne que les achats en France voisine sont limités mais que trop souvent, les consommateurs suisses ne respectent pas ces limites ou les ignorent. C'est en fin de compte une question de qualité de vie qu'il convient de préserver. Le commerce de détail compte 22 000 emplois à Genève. Une campagne de sensibilisation comme celle de l'USAM « J'achète en Suisse » n'est pas suffisante. Ce ne sont pas des mesures de répression qui sont sollicitées mais simplement des moyens supplémentaires pour faire respecter la loi. Il conviendrait de donner une vision positive à ces mesures qui protègent finalement chacune des deux régions.

Il rappelle qu'en 2011, avec le franc fort, de nombreux commerces genevois se sont retrouvés dans des difficultés financières énormes.

Un commissaire (MCG) observe que cette pétition démontre que le Grand Genève est un échec. Il ajoute qu'il y a par ailleurs une volonté de dégarnir les douanes. Il se demande comment intervenir au niveau des professionnels pour respecter la concurrence et ne pas tomber dans le protectionnisme.

M. Cretegnny répond que des mesures de renforcement ont été demandées à la douane mais également **des mesures d'informations**, non seulement pour les professionnels mais également pour les citoyens. Mais il remarque que l'information ne suffit pas et il répète qu'il faut que la loi soit appliquée. Il rappelle avoir abordé la question de la douane lors d'un débat sur le Grand Genève à Annemasse et il remarque qu'il lui a été répondu qu'il menait un combat d'arrière-garde. Il ne croit pas que cela soit le cas au vu des répercussions que les commerces genevois enregistrent.

Au regard de la liste des associations qui ont signé la pétition, M. Cretegnny ne pense pas que ce soit uniquement quelques commerçants qui aimeraient gagner un peu plus. Il précise que la pétition représente presque l'ensemble du commerce genevois. Une vendeuse à Intermarché en France

voisine gagne 1 000 euros par mois et il observe que les salaires genevois sont tout de même plus élevés. Il signale également que la Fédération genevoise des métiers du bâtiment indique que des entreprises françaises viennent construire des maisons sur le territoire genevois.

Un commissaire (UDC) observe que la pétition vise à demander à M. Maudet de faire pression sur Mme Widmer-Schlumpf. Il pense qu'il est effectivement nécessaire d'être très énergique sur ces questions lorsque l'on entend ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Il observe que le maire d'Annemasse indiquait, il y a peu, que sa ville dépasserait à termes certainement Genève.

## **2. Audition de M. Alexandre Epalle, secrétaire général adjoint du DES, et de M. Jacques Folly, délégué au commerce, service de la promotion économique du canton, en date du 17 novembre 2014**

M. Epalle prend la parole et déclare que le département comprend les demandes formulées dans ce dossier. Ce dernier est suivi depuis trois ans par M. Folly. La situation du commerce à Genève est en effet difficile, au franc fort s'ajoute la difficulté des 103 kilomètres de frontières avec la France.

M. Folly explique ensuite que la plate-forme du commerce est suivie depuis 2011 sous plusieurs angles, notamment en termes d'informations. Différentes démarches ont été entamées dès 2012. La demande de cette plate-forme est cohérente, car la libre circulation des personnes ne signifie pas la libre circulation des marchandises. Des simplifications des droits de douane sont intervenues. M<sup>me</sup> Widmer-Schlumpf a été rencontrée avec M. Maudet en compagnie d'une délégation de la plate-forme du commerce, afin de rappeler les difficultés des commerces genevois. Des mesures ont déjà été prises par les douanes, mais il rappelle que l'effectif des gardes-frontières diminue depuis 1988. Un « petit-déjeuner du commerce » a été organisé en octobre afin de rappeler les enjeux du commerce transfrontalier.

Un député (PLR) pense que la libre circulation des personnes ne signifie effectivement pas la libre circulation des marchandises. Or, il constate qu'un certain laxisme se développe depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes. Il mentionne ne plus voir de contrôles à la douane depuis des années. Il signale en outre que personne ne sait ce qu'il peut exactement ramener de France. Il comprend par ailleurs le mécontentement des commerçants qui souhaiteraient que la législation soit respectée.

M. Folly déclare que le département demande justement à la Confédération un renforcement des contrôles. Il mentionne en l'occurrence

que l'administration fédérale des douanes s'est engagée à revoir les panneaux aux postes de douane afin d'améliorer l'information.

Un commissaire (MCG) rappelle en outre que des contrôles interviennent également aux Ports Francs par lesquels transitent de gros passages de marchandises. Et il précise que ce sont ces importations qui constituent surtout la concurrence la plus importante. M. Folly lui répond que c'est avant tout le tourisme d'achat dans le commerce de détail qui intéresse la plateforme du commerce. Il ajoute qu'un certain nombre de professionnels vont se fournir à l'étranger et « oublient » le passage en douane. C'est probablement à ce niveau aussi que des contrôles doivent être effectués.

M. Epalle ajoute que les associations professionnelles devraient également diffuser des informations pour sensibiliser leurs membres sur les limites et les sanctions encourues en cas de transgressions de la loi.

Un commissaire (S) déclare que la baisse de l'euro a été fondamentale pour les commerces de détail. Il remarque avoir été l'un des rares à faire bénéficier ses clients de la baisse des prix. Et il pense que le commerce genevois a une immense responsabilité à ce niveau. Il rappelle par ailleurs que la parité de l'euro était très intéressante pour les commerçants. Il mentionne, cela étant, qu'il faut également rendre conscients les consommateurs de la problématique et des conséquences sur la qualité de vie à Genève et sur les emplois. Il observe que la clientèle est hyper réactive et change d'habitude si des travaux, par exemple, rendent les accès à des commerces plus difficiles.

Un député (UDC) déclare ne pas avoir été tellement informé en tant que simple consommateur. Il ajoute ne plus voir de contrôles à la douane. Il se demande ensuite si M<sup>me</sup> Widmer-Schlumpf est vraiment motivée pour placer à nouveau des douaniers aux frontières puisqu'elle est plutôt pro-européenne.

Un commissaire (PLR) se souvient que certains camionneurs pouvaient faire leur déclaration en douane grâce à leur natel. Il se demande si cette mesure n'est pas un peu naïve puisque personne n'a intérêt à déclarer spontanément des marchandises.

M. Folly déclare que ce moyen était en effet proposé pour les consommateurs lambda l'été dernier, une mesure contre laquelle le Conseil d'Etat s'est positionné négativement.

Répondant à une interpellation d'un commissaire (PLR), M. Epalle indique qu'**une stratégie économique est en train d'être rédigée avec un plan d'action. Il ajoute qu'un certain nombre d'actions visent à mettre en valeur les commerçants genevois. Il rappelle qu'un guide de la**

**consommation responsable a déjà été publié en 2007 qui incite les Genevois à consommer localement.**

### **3. Audition de M. Jérôme Coquoz, directeur des douanes, Genève, en date du 24 novembre 2014**

M. Coquoz prend la parole et déclare qu'il va procéder à un exposé Powerpoint afin de situer le contexte de la douane helvétique. *Cette présentation Powerpoint figure en annexe du rapport.*

La direction générale des douanes se trouve à Berne. Elle est décomposée en six divisions, dont les quatre directions d'arrondissement. Il précise être le responsable de l'un de ces arrondissements, soit celui qui concerne Genève, Chavornay, Martigny et Brigue.

Il observe que l'organisation diffère entre la douane civile et les gardes-frontières. Il mentionne que c'est un mandat de prestations élaboré par M<sup>me</sup> Widmer-Schlumpf, sur quatre ans, qui permet à l'administration des douanes de fonctionner. Et il remarque que ce mandat définit la stratégie de la conseillère fédérale. Il déclare que quatre domaines sont en l'occurrence concernés, notamment la fiscalité et l'économie. Les douanes ont encaissé en 2013 quelque 24 milliards de francs suisses.

Les douanes contrôlent ainsi les contingents importés dans le pays, notamment afin de protéger l'agriculture, en imposant des droits de douane. Les douanes s'occupent également des contrefaçons, et de la statistique du commerce extérieur. Elles luttent en outre contre l'immigration illégale, contre les trafics, et assurent la sécurité de l'immigration (certification des entreprises et de leurs processus) et les contrôles LCR.

Le dernier volet, dont s'occupent les douanes, relève de l'environnement et de la santé, un service qui est exécuté pour d'autres administrations. Les importations d'animaux, de plantes, de produits dopants, et de denrées alimentaires sont également contrôlées par les douanes. Ce contrat de prestations constitue la base de travail des douanes.

Le trafic commercial est opéré par la douane civile, alors que les gardes-frontières surveillent les marchandises et les personnes qui traversent la frontière. L'inspection de la douane de l'aéroport gère le fret, les personnes et Palexpo. C'est l'inspection des douanes de Genève-route qui est plus particulièrement concernée par la pétition soumise à la commission. Cette inspection encaisse 500 millions de francs par année, avec 1 000 passages de camions par jour. Les effectifs de ce personnel ont fondu au cours de ces dernières années, de 350 à 232 postes, soit une diminution de 30%,

compensée par l'informatisation des procédures alors que le trafic a augmenté de 80% au cours de ces dix dernières années.

C'est la direction générale des douanes ou le Parlement fédéral qui décide de la diminution (ou de l'augmentation) des effectifs.

Un commissaire (MCG) demande comment interpréter le paradoxe entre l'augmentation de trafic à la douane, et la diminution des effectifs.

M. Coquoz explique que la région six, soit celle concernant Genève, possède quatre postes occupés par des douaniers (Bardonnex, Thônex, Ferney-Voltaire et Cornavin) et deux postes mobiles. Une centrale d'engagement gère toute la Suisse romande. Les effectifs généraux sont passés de 315 à 355 postes entre 2008 et 2014. Ils sont actuellement complets. Il rappelle qu'au préalable, il y avait un sous-effectif de 80 personnes. En 2008, une partie des gardes-frontières a été déplacée à l'aéroport pour les contrôles de police.

A propos du recrutement de gardes-frontières, M. Coquoz répond qu'il n'est pas évident de trouver des personnes, ce d'autant plus que l'accent est donné sur la qualité de ces personnes, mais il remarque que les problèmes de recrutement sont moindres qu'au préalable.

Les douanes ne doivent pas prêter l'économie suisse et doivent offrir des procédures simples et rapides, tout en luttant de la manière la plus efficace contre les trafics illicites. La priorité est donc donnée à la lutte contre la contrebande commerciale et la contrebande organisée et les trafics illicites. Il précise que la chasse aux ménagères n'est donc pas une priorité fixée par le contrat de prestations.

Sur 1 000 camions, 910 ne sont pas contrôlés et passent sans s'arrêter. Il ajoute que 90 camions font l'objet d'un contrôle documentaire, et sur ce nombre seuls quatre camions sont contrôlés physiquement. Chaque contrôle fait l'objet d'une analyse de risques.

Les gardes-frontières font donc des contrôles à la frontière à Bardonnex ou en retrait à l'intérieur du pays. Il est possible de constater une hausse des dédouanements et une baisse des amendes concernant le trafic touristique. Il est autorisé d'importer pour 300 F de marchandises par personne de la France en Suisse !

Le gouvernement genevois, notamment M. Maudet et M. Unger, a déposé une demande de rencontre avec la cheffe de département le 30 janvier 2013, à propos du tourisme d'achat et de la diminution des contrôles douaniers, soit l'objet même de la pétition. Il ajoute que cette rencontre a eu lieu le 18 octobre entre le département fédéral des finances, M. Maudet qui était accompagné de M. Cretegnny, président de l'association des marchés,

M. Biesel, membre de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, M. Menoud, secrétaire patronal de la fédération des artisans et commerçants, et la direction générale des douanes, soit M. Hefti, son suppléant et le commandant des gardes-frontières de Genève. Il observe que la délégation genevoise souhaitait un renforcement des contrôles. La conseillère fédérale a répondu que cette demande allait être étudiée mais que la simplification des contrôles du trafic touristique permettait de libérer les agents pour des tâches jugées plus importantes. L'administration des douanes a donc fait des propositions durant le premier trimestre 2014 en matière de personnel, de contrôles et de médias. Il a été convenu que M. Maudet interviendrait auprès de la députation genevoise pour soutenir le maintien des effectifs.

L'aéroport demande énormément de personnel, raison pour laquelle le nombre de points de contrôles a été diminué. Il ajoute que des contrôles sont donc effectués de manière ponctuelle dans le trafic touristique, et dans le domaine des marchandises commerciales. Des collaborations avec les douanes françaises sont également développées, tout comme le maintien de patrouilles mixtes avec la police. La collaboration avec le SCAV, service de la consommation et des affaires vétérinaires, est importante puisque des échanges d'informations sont possibles. La lutte contre le travail au noir est également un point sur lequel les douanes sont attentives, notamment à l'égard de la valeur du travail réalisé en Suisse qui n'est pas déclarée. Des contacts étroits avec l'OCIRT, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, ont en l'occurrence été développés à cet égard.

M. Coquoz se demande s'il n'y a pas déjà eu une pétition il y a deux ans puisque M. Maudet souhaitait alors rencontrer le département.

Qu'en est-il du ciblage des contrôles ?

M. Coquoz répond que toutes les procédures sont informatisées. Il ajoute que les douanes connaissent l'arrivée de marchandises avant qu'elles ne soient présentes. Il ajoute que cela permet de déterminer qui est l'importateur, le camionneur, les adresses, etc. Et il remarque qu'il est possible de déterminer les éléments suspects, non seulement en vertu des réputations mais également grâce à des bases de données. Les douanes engagent soit des spécialistes soit des gardes-frontières. Il observe, cela étant, que peu de personnes connaissent la douane civile. Il précise que les compétences des uns et des autres sont toutefois très similaires. A compétences égales, ce sont des Suisses qui sont engagés de préférence pour les douanes.



Un commissaire (MCG) remarque qu'il est facile de venir travailler en Suisse alors qu'à l'inverse, les Suisses ont de grandes difficultés à travailler en France. Il se demande dès lors si des contrôles sont effectués sur les sociétés qui viennent travailler à Genève. Il rappelle qu'il s'agit souvent de concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises ou des commerces suisses.

M. Coquoz répond que c'est la TVA qui n'est pas payée qui intéresse les douanes. Il ajoute qu'il ne peut pas intervenir à l'égard d'une personne qui travaille au noir. Il ajoute qu'il ne peut qu'avertir l'OCIRT. Il remarque que des séances communes entre les douanes et l'OCIRT sont organisées et il signale que cinq inspecteurs de l'OCIRT doivent venir faire des stages au sein des douanes. A propos de l'information, il indique que des dépliants ont été distribués lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

Comme un commissaire (UDC) s'inquiète du fait que ces trafics constituent une concurrence assez rude pour les commerçants genevois, M. Coquoz répond qu'il est possible d'acheter en France des catelles ou du vin par exemple en toute légalité pour autant que les droits de douanes soient respectés. Il arrive pourtant que des enquêtes révèlent des trafics illicites qui sont alors sévèrement sanctionnés.

Il dit comprendre la problématique soulevée par les pétitionnaires, mais il précise que les gens ont le droit de faire leurs courses en France si les quotas sont respectés ou les marchandises dédouanées. Il ajoute que la concurrence déloyale, pour lui, relève de celui qui importe des marchandises en Suisse sans les déclarer. Il précise que les douanes appliquent la loi. Des contrôles volants sont tout autant efficaces. Un contrôle douanier peut aboutir à un contrôle de police. Il signale alors que Schengen n'a guère changé le travail des douanes : 41 agents sont actuellement sur le terrain, plus 28 personnes à l'aéroport. Trois à cinq patrouilles tournent chaque nuit. Il pense qu'il ne faudrait surtout pas baisser les effectifs, puisque c'est le service public qui diminuera.

En réponse à une ultime question, M. Coquoz dit que la masse salariale des douanes est de 500 millions, plus 500 millions de frais de fonctionnement, soit un milliard. Et il répète que les douanes rapportent plusieurs milliards. Le contrat de prestations prévoit à présent un lien entre le coût du personnel et les recettes.

#### **4. Discussion finale et vote**

Un député (UDC) déclare que son groupe demande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il rappelle que son groupe a déjà déposé des demandes similaires par le passé.

La commissaire (Ve) mentionne que son groupe demande également le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Elle ne croit pas, cela étant, qu'il faille intensifier le contrôle des personnes aux douanes, mais bien celui des marchandises. Elle rappelle par ailleurs que les commerçants locaux sont soumis à des normes bien strictes, et elle déclare qu'il convient de ne pas péjorer ces commerçants avec une concurrence déloyale. Selon elle, il faudrait placer des quotas sur les marchandises étrangères.

Un commissaire (PLR) déclare que son groupe demande également le renvoi de cette pétition. Il ajoute que respecter le cadre légal est un minimum. Cela étant, il pense qu'il ne sera guère possible de faire quoi que ce soit.

Le représentant (PDC) déclare que son groupe soutiendra également le renvoi pour les différentes raisons évoquées.

La commissaire (EAG) partage cette opinion. Elle observe toutefois qu'il faudrait se poser également la question des moyens à disposition et se demander si ceux-ci sont suffisants. Elle ajoute que cette question se pose au niveau de la Confédération mais également au niveau cantonal.

Un commissaire (S) mentionne que son groupe propose le dépôt de cette pétition puisqu'il ne pense pas qu'il soit possible de faire quoi que ce soit. Il rappelle en outre que des démarches ont été réalisées par le Conseil d'Etat, et il mentionne qu'il serait bon d'économiser le temps de ce dernier. Pour son collègue (S), il s'agit de contrôle de personnes qui véhiculent des marchandises. Il pense qu'il s'agit avant tout d'une question de conscience civique. Il remarque que les commerçants genevois devraient également jouer le jeu et répercuter les prix lorsqu'ils enregistrent des diminutions de coûts.

Un commissaire (MCG) déclare que son groupe soutiendra ce renvoi au CE pour les différents arguments évoqués. Il pense que tout ce qui protège le commerce genevois mérite d'être entrepris. Il observe que M. Cretegnny s'était opposé au principe du Cassis de Dijon. Et il remarque que la Suisse est exclue par l'Union européenne qui n'intègre pas les produits dont l'étiquetage ne donne pas une adresse au sein de l'Union européenne. Il constate que cette pétition s'inscrit donc dans une actualité brûlante.

### **Le Président passe au vote du renvoi de la P 1919 au Conseil d'Etat :**

**En faveur : 11 (1 Ve, 1 EAG, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)**

**Non : 4 (3 S, 1 PLR)**

**Le renvoi est accepté.**

## Conclusion

En renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat, la commission tient à soutenir la démarche des membres de la « plate-forme du commerce ». La commission a bien compris qu'une première sollicitation a été transmise à M<sup>me</sup> la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf au début 2013. Elle estime toutefois que les effets escomptés n'ont pas été à la hauteur des espérances formulées par la délégation conduite à Berne par M. le conseiller d'Etat Maudet.

Il semble en effet qu'il se soit installé une confusion des termes en usage suite aux accords de Schengen. La libre circulation des personnes ne signifie effectivement pas la libre circulation des marchandises et des biens. Or, dans cette confusion, force est de constater qu'un certain laxisme se développe depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes. Les contrôles à la douane se font beaucoup moins fréquents. Par ailleurs, par manque d'informations actives aux douanes, personne ne connaît avec certitude les quotas de marchandises admises à l'importation, ce qui génère un trafic incontrôlé qui porte préjudice au commerce genevois.

**Cette pétition demande de rétablir des contrôles du trafic des marchandises aux frontières dans le respect du cadre légal existant. Pour ce faire, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, de la renvoyer au Conseil d'Etat.**

*Annexe :*

*Powerpoint de la présentation du directeur d'arrondissement*

## **Pétition (1919)**

### **demandant le rétablissement des contrôles du trafic des marchandises aux frontières et le respect du cadre légal existant**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Plate-forme du commerce est un groupe de travail représentatif du commerce de détail genevois, créé en 2011.

Son but est de fédérer les acteurs économiques touchés par l'augmentation constante des achats transfrontaliers, d'obtenir le maximum d'informations, en particulier de la direction générale des douanes, ainsi que de sensibiliser les consommateurs et les autorités cantonales et fédérales à cette problématique.

Les accords de Schengen ont instauré une libre circulation des ressortissants de l'UE avec la Suisse, mais en aucun cas la libre circulation des marchandises. Malheureusement, depuis l'entrée en vigueur de ces accords, les contrôles des marchandises, qui étaient aussi liés aux contrôles des personnes, se sont réduits à une part congrue de l'action de nos gardes-frontière. Ces derniers, certainement en sous-effectif, ont alors été concentrés dans les aéroports pour le contrôle des passagers et du fret au détriment des contrôles de l'importation terrestre des marchandises, avec une « désertion » quasi totale de l'ensemble de nos postes-frontière.

On pourrait imaginer que le tourisme d'achat ne représente qu'une part ténue de la consommation en Suisse et qu'il a un impact économique négligeable sur le chiffre d'affaires des commerces. Le constat est malheureusement tout autre.

Genève, avec ses 147 km de frontière commune avec la France et les 555 000 passages de frontière cantonale journaliers, est particulièrement touché par la non-application de la législation fédérale en matière de contrôle aux frontières terrestres.

Le tourisme d'achat des Suisses, qui était de l'ordre de 8.9 milliards de francs suisses en 2011, est passé à plus de 10 milliards en 2013. Il représente une perte de revenu, notamment au niveau de la TVA. Il a un impact direct sur la dynamique économique locale et fragilise environ 3'000 places de travail dans le domaine du commerce.

Le commerce de détail genevois compte quelques 4'000 entreprises et 22'000 emplois répartis sur près de 10'000 lieux de vente. Ces chiffres n'incluent pas d'autres secteurs d'activité comme l'agriculture, la construction, l'industrie et les services, pour lesquels la non-application des mesures douanières a aussi un impact non négligeable.

Les prix sont plus élevés à Genève que dans les zones frontalières voisines, qui attirent ainsi la clientèle genevoise. Les loyers, les charges ou les salaires, couplés à la qualité des prestations, des services et des autres produits proposés, engendrent ces coûts plus élevés. Le franc fort, ajouté à ces éléments, péjore l'attractivité de nos entreprises tant qu'il met en péril, à court terme, l'activité de celles-ci.

L'importance de notre tissu économique, diversifié et générateur d'un bon nombre d'emplois de qualité, ne doit pas nous faire oublier les éléments déterminants qui ont créé les conditions favorables à son dynamisme : un excellent niveau de formation, un réseau de transport de qualité en plein développement, une riche offre culturelle, des loisirs variés et diversifiés dans un environnement naturel magnifique.

La Suisse, et Genève en particulier, sont un îlot de compétence, de savoir-faire, de qualité et de prospérité qu'il faut à tout prix protéger et développer. Il convient donc de faire respecter les lois et les règlements douaniers destinés à éviter les profondes distorsions de concurrence dont, par effet ricochet, la concurrence déloyale.

En conséquence, nous demandons que les autorités cantonales :

- Interviennent par tous les moyens auprès des autorités fédérales pour qu'elles appliquent pleinement la loi sur les douanes, en adaptant globalement l'effectif des gardes-frontière à l'augmentation non contrôlée des importations de marchandises et à l'augmentation de la fréquence des passages aux douanes.
- Prennent, à l'attention des professionnels, toutes les mesures permettant de réduire au maximum les distorsions de concurrence et ainsi de rétablir les conditions d'une concurrence loyale.

- Rappelent, à l'attention des citoyens-consommateurs, que la libre circulation des personnes n'est pas synonyme de libre circulation des marchandises et que le respect de ces normes est essentiel à la prospérité de la Suisse et de Genève en particulier.

N.B. 8 signatures

*p.a. La plate-forme du commerce*

*Case postale 171*

*1241 Satigny*



# Commerce transfrontalier à Genève

## Commission des pétitions

**24.11.2014**

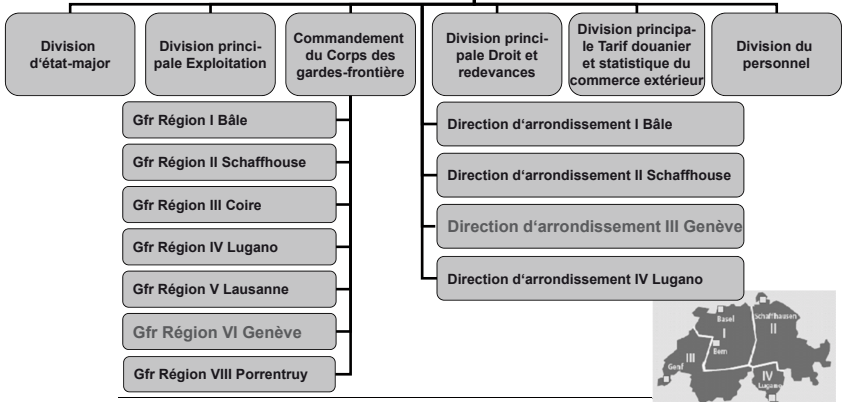


- Organisation de l'AFD
- Organisation + effectifs à Genève
- Contrôles douaniers
- Mesures convenues le département de la sécurité et de l'économie

# Organisation de l'AFD



**Direction générale des douanes**

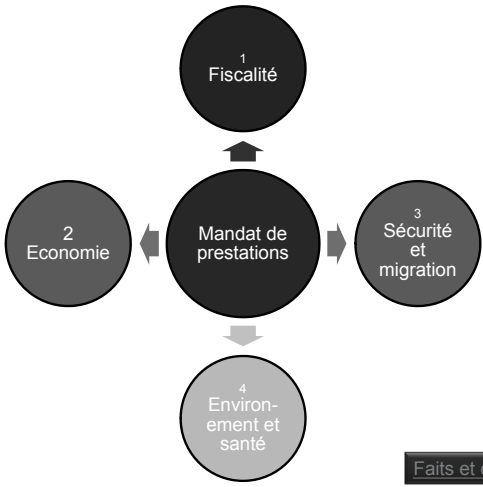


Département fédéral des finances DFF  
Administration fédérale des douanes AFD

24.11.2015 commission des pétitions GE

3

# Mandat de l'AFD / domaines d'activité



Faits et chiffres 2013





## Organisation de l'AFD

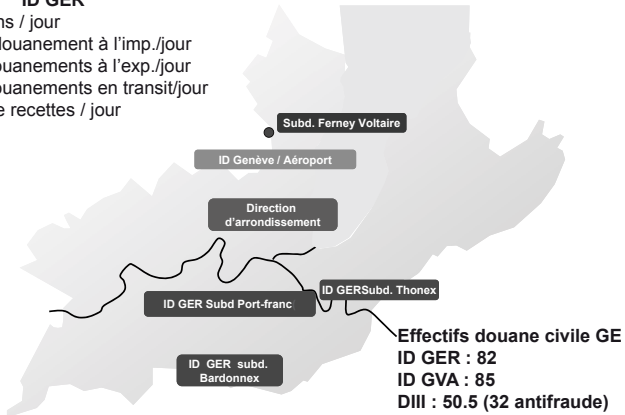
Douane civile	Corps des gardes-frontière
<b>Trafic commercial :</b> Marchandises destinées au commerce + trafic touristique à GVA	<b>Trafic touristique :</b> Personnes et marchandises privées (sauf GVA)
	



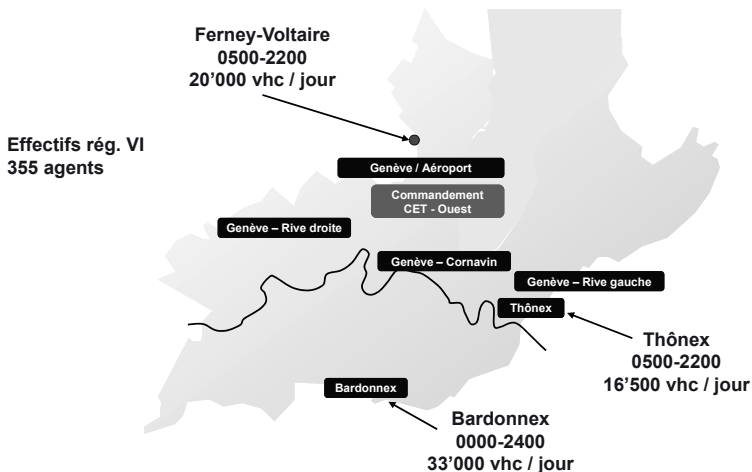
## Implantation et effectifs des inspections de douane GE

### ID GER

- + 1000 camions / jour
- + de 4100 dédouanement à l'imp./jour
- + de 950 dédouanements à l'exp./jour
- + de 550 dédouanements en transit/jour
- + 2'150'000 de recettes / jour



## Implantation et effectifs des postes gfr



Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD

24.11.2015 commission des pétitions GE

7

## Contrôles douaniers



18

Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD

24.11.2015 commission des pétitions GE

8



## Situation dans le trafic transfrontalier

- **30.01.2013** :
  - Demande de rencontre du gouvernement genevois avec la cheffe du DFF
- **18.10.2013**
  - Rencontre DFF-AFD avec délégation genevoise à Berne
- **1<sup>er</sup> trimestre 2014**
  - Analyse et propositions de mesures par AFD
    - Personnel
    - Politique des contrôles
    - Médias
- **07.05.2014**
  - Rencontre AFD – M. Maudet à Genève



## Mesures convenues avec M. Maudet

- **Personnel - Effectifs**
  - **Intervention auprès de la députation genevoise pour un maintien des effectifs (civil + cgfr)**
  - **AIIG construction aile est: mesures afin de mieux canaliser le trafic avec moins de points de contrôle et /ou cabines automatiques**
- **Communication médias**
  - **Meilleures visibilité de l'AFD dans les médias, communication sur les affaires de fraude**



## Mesures convenues avec M. Maudet

- **Politique des contrôles**
  - Développement d'actions ponctuelles et régulières dans le trafic touristique
  - Développement des contrôles dans le domaine des marchandises commerciales
  - Développement de la collaboration avec les douanes françaises, maintien et développement des patrouilles mixtes
  - Développement de la collaboration avec le SCAV et autres organes cantonaux et développement de la lutte contre le travail au noir et du contrôle de l'imposition pour des travaux effectués en Suisse par des entreprises étrangères

